

LE FAIT
DU JOURl'écho prend soin
de VOUSLE FAIT
DU JOUR

Des remèdes pour les patients sans médecin

Santé

En Eure-et-Loir, des professionnels de santé s'organisent afin de proposer des solutions aux nombreux patients qui n'ont pas de médecin traitant. Des généralistes leur dédient des créneaux d'urgence, dans la journée. Le secteur de Châteaudun a été pionnier en la matière. La communauté professionnelle territoriale de santé du Pays chartrain vient de lancer son dispositif de soins non programmés. Explications.

Hélène Bonnet
helene.bonnet@centrefrance.com

Alors que près d'un Eurélien de plus de 16 ans sur cinq n'a pas de médecin traitant, selon la Caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir, des professionnels de santé du département se mobilisent pour proposer des solutions à ces "naufragés" du parcours de soins. L'une des dernières initiatives en date est portée par des médecins généralistes de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays chartrain.

Leur objectif : permettre aux patients sans médecin traitant, qui ont besoin d'être vus rapidement par un généraliste, en cas de problème de santé aigu (grippe, otite, angine, etc.), de bénéficier d'une consultation dans un cabinet de médecine libérale, en journée, du lundi au vendredi (hors jours fériés). Ces soins non programmés sont assurés, depuis fin août, par dix médecins gé-

ralistes volontaires, installés dans le périmètre de la CPTS du Pays chartrain, soit 10 % des généralistes de cette zone géographique. Des dispositifs similaires (voir ci-dessous) existent déjà au sein des CPTS du Sud 28 (Châteaudun), du Pays Drouais et du Nord Ouest d'Eure-et-Loir (Châteauneuf-en-Thymerais).

« C'est une volonté des pouvoirs publics d'améliorer le service d'accès aux soins, en demandant aux professionnels de terrain de s'organiser de manière territoriale. C'est compliqué à mettre en place, parce que nous sommes déjà tous débordés dans nos cabinets. Mais nous voulons rendre service à la population », explique Anne-Sophie Gilmardais, médecin généraliste à Bailleau-l'Évêque, près de Chartres, et référente du projet au sein de la CPTS du Pays chartrain, avec sa collègue Sandra Hernandez.

« On voit des gens qui étaient obligés d'enchaîner les téléconsultations »

« On ne va pas régler d'un coup de baguette magique le manque de médecins, mais on essaie de répondre aux urgences non graves », souligne Sandra Hernandez, elle aussi installée comme généraliste dans la maison de santé pluridisciplinaire de Bailleau-l'Évêque. Concrètement, un patient sans médecin traitant (ou qui en a déclaré un, indisponible ce jour-là) a la possibilité d'appeler le 15, s'il est confronté à un problème de santé nécessitant d'être traité dans les 24 à 48 heures.

« Un médecin du Samu fait une première régulation et peut bas-

culer l'appel vers l'opératrice de soins non programmés de la CPTS du Pays chartrain. La secrétaire médicale a accès au planning des médecins qui se sont portés volontaires et elle propose un rendez-vous dans le cabinet le plus proche du domicile du patient », explique Anne-Sophie Gilmardais.

Ces consultations ne sont pas destinées au renouvellement d'une ordonnance, à la prolongation d'un arrêt maladie ou à la délivrance d'un certificat médical. « Le dispositif se rapproche de celui de la maison médicale de garde, installée au rez-de-chaussée de l'hôpital de Chartres », note Sandra Hernandez. Celle-ci est gérée par des médecins libéraux, qui assurent des consultations le soir, du lundi au vendredi, le week-end et les jours fériés, dans le cadre de la permanence des soins. « Là aussi, il y a une régulation par le 15. Les gens ne peuvent pas se présenter sans rendez-vous. Depuis août, nous proposons la même chose, mais en journée et dans nos cabinets. »

Les premiers retours semblent positifs. « On voit des gens qui étaient obligés d'enchaîner les téléconsultations, faute d'avoir un médecin traitant. Notre objectif est de proposer une médecine de qualité », assure Anne-Sophie Gilmardais. Le tarif est celui d'une consultation classique (26,50 €), auquel s'ajoute la somme de 15 € pour l'urgence, qui est aussi remboursée par la Sécurité sociale. « Il est prévu, au niveau national, de créer un service d'accès aux soins à l'échelle de chaque département. La première CPTS à s'être lancée, en Eure-et-Loir, est celle du Sud 28. Cela se met en place progressivement dans les autres CPTS. On respecte le rythme du terrain », explique Denis Gelez, directeur départemental de l'Agence régio-



ÉQUIPE. Les docteurs Anne-Sophie Gilmardais et Sandra Hernandez coordonnent la mise en place des soins non programmés au sein de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays chartrain.

nale de santé Centre-Val de Loire. Sur le même principe, depuis 2021, des urgentistes de l'hôpital de Chartres proposent des consultations de médecine générale.

Ces consultations non programmées de jour sont accessibles sur rendez-vous, le matin, via Doctolib, et sans rendez-vous l'après-midi. ■

Une idée soutenue lors d'un atelier

Judi 9 février 2023, la rédaction de l'Écho Républicain avait organisé un atelier participatif sur le thème de la santé, pour réfléchir collectivement à des solutions afin de sortir l'Eure-et-Loir du marasme de la désertification médicale. Plusieurs propositions avaient été émises par les participants. Ils avaient été plusieurs à soutenir l'idée de « mettre en place des dispositifs (plages horaires réservées) pour développer l'offre de soins non programmés et accueillir plus rapidement les patients ». Un vœu désormais devenu réalité dans une grande partie du département.

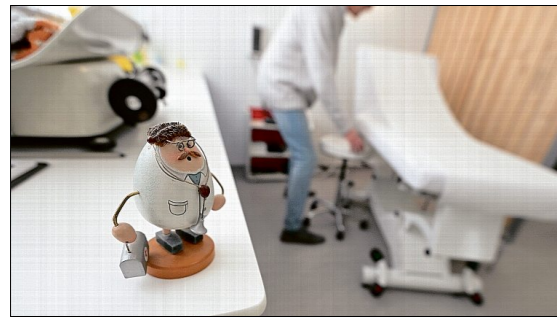
EN CHIFFRES

231 médecins généralistes installés en Eure-et-Loir (245 en 2022 et 263 en 2019, selon l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire).

40 généralistes participent aux dispositifs de soins non programmés en Eure-et-Loir.

18,3 % des assurés sociaux euréliens de plus de 16 ans n'ont pas déclaré de médecin traitant.

Autour de Châteaudun, 2.400 patients ont trouvé une solution



RÉSEAU. La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Sud 28 a recruté une opératrice des soins non programmés qui est un « maillon indispensable » de ce dispositif. PHOTO D'ARCHIVES : QUENTIN REIX

L'accès aux soins est la mission première de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Sud 28.

« Nous nous sommes emparés de cette mission en créant, dès le 12 septembre 2022, notre propre service de soins non programmés sur le territoire avec neuf médecins généralistes volontaires », rappelle Bertrand Joseph, coprésident de la CPTS Sud 28. Les soins non programmés « correspondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale et qui ne nécessite pas une prise en charge par les services hospitaliers des urgences. Ce type de demande implique une prise en charge rapide, entre 24 et 48 heures ».

La barre symbolique des 2.000 consultations honorées a été dépassée, au mois de juin. Deux ans jour pour jour après le lancement de la CPTS Sud 28, « 2.400 patients ont trouvé une solution avec

les soins non programmés dans le sud du département ». Au total, 130 professionnels sont inscrits sur la plateforme qui permet d'organiser les créneaux de soins non programmés.

Conventionnements

La CPTS a recruté une opératrice des soins non programmés, qui est un « maillon indispensable de ce dispositif ». « L'opératrice organise avec les médecins les créneaux qui lui sont dédiés, et reçoit les appels du Samu et des professionnels de santé du territoire qui ont un besoin de consultation pour un de leurs patients », indique le coprésident, en ajoutant que des conventionnements, dans un avenir proche, vont se faire entre les établissements médico-sociaux et la CPTS. Le taux de remplissage des créneaux est passé de 44 % à 65 % et depuis un an, « on constate une progression du nombre de patients ayant recours aux soins non programmés, soit + 55 % ». ■

Julie Guillaud

À Dreux et Châteauneuf, le système trouve déjà son public

Angine, grippe ou otite. Pas de panique. Il est possible de consulter un généraliste, même quand on n'a pas de médecin traitant lorsqu'on habite dans le pays drouais et dans le nord-ouest de l'Eure-et-Loir.

La CPTS du Pays Drouais (de Nogent-le-Roi à Anet, 90.000 habitants) a mis en place un système de soins non programmés depuis le mois d'avril. Les malades doivent composer le 15 pour être reçus dans les 24 à 48 heures par un généraliste. « Nous avons commencé avec trois médecins. Ils sont aujourd'hui neuf. Nous espérons qu'ils seront dix ou douze en 2025 », résume Stéphanie Albert, coordinatrice de la CPTS du Pays Drouais. « Participer à ce dispositif m'a obligée à réduire mes créneaux d'urgence pour mes propres patients », indique Alexine Mazas, médecin généraliste volontaire. « Mais, avec ce système, je rends service à des gens qui en ont besoin. Nous sommes en plein désert médical. On ne peut pas laisser les malades sans soins. » Cinquante personnes ont déjà bénéficié de ce service.

La communauté professionnelle territoriale de santé du nord-



VOLONTARIAT. « Nous avons commencé avec trois médecins. Ils sont aujourd'hui neuf. Nous espérons qu'ils seront dix ou douze en 2025 », résume Stéphanie Albert, coordinatrice de la CPTS du Pays Drouais.

PHOTO D'ILLUSTRATION : FLORENT SALESSE

ouest de l'Eure-et-Loir (CPTS Noel, de Châteauneuf-en-Thymerais à Saint-Rémy-sur-Avre en passant par La Loupe et La Ferté-Vidame) a mis en place ce système à la mi-décembre 2023, avec cinq médecins généralistes volontaires. « Ils sont aujourd'hui dix, installés à Tremblay-lès-Villages, Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Rémy-sur-Avre, Senonches, La Ferté-Vidame.

Ces médecins laissent des créneaux libres pour accueillir les malades, tous les jours, du lundi au vendredi », indique Émilie Brouillet, coordinatrice de la CPTS Noel.

Avec les professionnels de santé dans le nord-ouest

Pour bénéficier de ce service, les habitants du nord-ouest de l'Eure-et-Loir peuvent composer le 15 pour obtenir un rendez-

Des consultations au centre hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Depuis le vendredi 20 septembre, le centre hospitalier de Nogent-le-Rotrou met en place des consultations en soins non programmés deux jours par semaine.

Ces consultations médicales sont assurées par des médecins de l'hôpital, tous volontaires, qui travaillent au service des urgences. Elles s'adressent aux patients sans médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible rapidement.

« On ne se substitue pas au médecin traitant, c'est un complément. On n'est pas là pour prolonger les arrêts maladie, renouveler les ordonnances de traitements, hormis grosse urgence. L'objectif est de rendre service à la population », explique la docteure Violetta Jauriac, médecin urgentiste et présidente de la commission médicale d'établissement.

Bientôt des médecins aux Gauchetières

Près de trois semaines après le lancement de ce nouveau service, « une vingtaine de patients vient chaque lundi et chaque vendredi », indique Philippe Darnaudet, directeur délégué de l'hôpital. Un chiffre qui prouve son utilité. Les créneaux sont ouverts 48 heures à l'avance, sur une plage horaire de 9 à 19 heures, et peuvent être pris sur Doctolib ou en appelant le 15. Outre cette solution mise en



DOCTEURE. Violetta Jauriac.

place par l'hôpital, le centre de santé des Gauchetières devrait ouvrir en novembre. Au moins trois médecins de l'hôpital y proposeront des consultations généralistes.

« Leur rémunération, pour ces consultations, est assurée pour l'essentiel par la Région et le reste est couvert par la communauté de communes du Perche, qui a construit ce centre de santé », explique Harold Huwart, conseiller régional et ancien président de l'intercommunalité. « L'idée est d'avoir une offre de soins la plus large possible », ajoute Philippe Darnaudet.

Composé de cinq infirmiers, le cabinet, installé dans le quartier, intégrera aussi ce centre de santé dans les prochaines semaines. ■

Bérénice Poulin

vous. « Mais, ils peuvent aussi se rendre chez un professionnel de santé du secteur, pharmaciens, infirmiers, secrétaires médicaux, kinés. Nous avons formé ces professionnels à l'accueil de ces malades. Ce sont eux qui obtiennent des rendez-vous en 24 ou 48 heures chez les généralistes volontaires. Nous faisons en sorte que le médecin désigné exerce à proximité du domicile du patient. »

Depuis la mise en place de ce dispositif, 204 personnes ont obtenu un rendez-vous chez un généraliste. « Très souvent, ces malades remercient le médecin qui les reçoit. Ils sont tellement soulagés de pouvoir être soignés. »

La CPTS Noel mène actuellement une campagne d'information auprès des élus du territoire « pour qu'ils fassent connaître ce dispositif aux habitants. Les malades risquent d'encombrer les urgences de l'hôpital alors que leurs pathologies ne le nécessitent pas ».

« Ce système est sécurisant pour tout le monde », estime Nicolas Oustric, médecin généraliste volontaire, installé à Châteauneuf-en-Thymerais. « Il évite à nos cabinets d'être submergés par des appels des mala-

des qui n'ont pas de médecin et qui cherchent absolument un rendez-vous. Il permet bien sûr aux malades d'obtenir des rendez-vous. Parce que même si on n'a pas de médecin, on doit pouvoir être examiné quand on est malade ou qu'on a mal quelque part. » Pour accueillir ces patients, le médecin a dû élargir ses plages de consultation.

« C'est un peu contraignant, mais c'est aussi valorisant pour nous, médecins. Ce type de consultation est facturé 15 € de plus, pris en charge par la Sécurité sociale, qu'une consultation classique. » Le médecin incite les personnes en manque de médecin à appeler le 15. « Elles tombent sur des interlocuteurs formés à repérer l'urgence et l'urgence moins grave. De plus, le 15 fonctionne les week-ends et jours fériés et peut donc orienter les malades chez nous, médecins généralistes qui sommes de garde ces jours-là. » ■

Pascal Rouchaud
pascal.rouchaud@centrefrance.com

Pratique. Il est possible d'avoir un rendez-vous avec un généraliste en se rendant au service des urgences de l'hôpital de Dreux. Une infirmière évalue l'état du malade avant de fixer un rendez-vous avec un médecin. Le malade retourne chez lui et revient à l'heure du rendez-vous fixé.